

Copie
Recu nomination
N° 44 pour
ce membre du
comité central, en février,
1848.

81
Lyon, le 29 août, 1851 3

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

P.C

à Monsieur Moethevon père N° 11

Dernièrement un de mes confrères
tisseur Denis, me faisait part de son
détresse occasionnée par le manque d'ouvrage,
Je crus devoir lui conseiller de solliciter
l'appui de M^r Chipier ancien N° 5
qui en qualité d'ex-collègue du comité central
de l'hôtel-de-ville, se présenterait de lui
témoigner sa juste sympathie en employant
son influence pour lui faire obtenir de
l'ouvrage. Vous savez, me répondit mon confrère,
que l'on n'est guère hardi à solliciter pour
soi.
~~cela~~. Alors, je me crus obligé de
promettre à mon confrère de solliciter pour lui
l'intermédiaire de M^r Chipier.



8
A mon plus grand étonnement, je ne vis pas
la moindre ombre de sympathie entre ceux
qui ont tracé le mot fraternité en gros
caractères sur la façade de l'Hotel-de-Ville.
Comme j'insistai, M^r Chipier finit par me
renvoyer auprès de vous, Monsieur, disant
que vous étiez en relation avec des
Marchands-fabricants d'uni, et que plus
vous connoissiez celui que je voulais
placer sous sa protection.

Je termine donc le mandat que je me
suis imposé en vous priant, Monsieur,
de la part de M^r Chipier, de vouloir bien
obliger son ex-collègue du comité central,
en lui prêtant de votre haute influence,
pour lui procurer de l'ouvrage.

En supplément à M^r Chipier, vous lui
léguerez la place du levite, pour prendre celle
de bon Samaritain; et saurez-crier à
tête le mot Fraternité démocratique,
vous ajouterez silencieusement une feuille
de plus

De plus à votre couronne de fraternité
chrétienne.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses
et me croire,

Monsieur

Notre très humble
serviteur

Charnier



Les J^r 24 71 je m'attends que l'honneur de
votre autorisation pour vous envoyer mon
copie Bocquet.

Faint, illegible handwriting at the top of the page.

Second line of faint, illegible handwriting.

Third line of faint, illegible handwriting.

Fourth line of faint, illegible handwriting.

Fifth line of faint, illegible handwriting.

Sixth line of faint, illegible handwriting.

Seventh line of faint, illegible handwriting.

Eighth line of faint, illegible handwriting.

Ninth line of faint, illegible handwriting.